

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2014)  
**Heft:** 2047

**Artikel:** Attention: initiative surréaliste en français : les mots et les termes techniques ont un sens et ils méritent d'être utilisés en connaissance de cause, par les rédacteurs comme par leurs traducteurs  
**Autor:** Menthonnex, Jacques  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1012773>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

vote du 9 février, en agraverait encore les effets nuisibles et entraînerait l'introduction d'un système de contingentement pour toutes les catégories d'autorisations de séjour de plus d'une année.

Elle ouvrirait la voie à une Suisse recroquevillée sur son économie intérieure, isolée au milieu de l'Europe et dans le monde.

Même justement interprété à

défaut d'être correctement traduit, le texte d'Ecopop n'en reste pas moins cet «*affront à l'intelligence humaine*» dénoncé dans ces colonnes ([DP 1974](#)) dès le lendemain du dépôt de l'initiative.

## Attention: initiative surréaliste en français

Les mots et les termes techniques ont un sens et ils méritent d'être utilisés en connaissance de cause, par les rédacteurs comme par leurs traducteurs

Invité: Jacques Menthonnex - 20 août 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26166>

L'initiative [«Halte à la surpopulation - Oui à la préservation durable des ressources naturelles»](#) aurait plutôt dû s'intituler «Oui à un texte que personne n'a vraiment lu». Malgré la lecture des initiateurs et des signataires, les contrôles de l'administration, l'analyse des journalistes et des politiciens, personne ne semble avoir réalisé que la version française du texte ne correspond pas, sur l'essentiel, aux versions allemande et italienne.

Sur la base de la version allemande ou italienne, je constate (à l'al. 2 de l'initiative) que les initiateurs demandent que la population résidante permanente en Suisse n'augmente pas de plus de 0,2% par an, sur une moyenne de 3 ans, en raison de l'immigration. Dans les conditions actuelles, le solde migratoire devrait donc se limiter à 0,2% de huit millions d'habitants, soit +16'000. On retrouve bien là le chiffre évoqué par les initiateurs dans leurs commentaires.

différent: «*La part de l'accroissement de la population résidant de manière permanente en Suisse qui est attribuable au solde migratoire ne peut excéder 0,2% par an sur une moyenne de trois ans.*» Ainsi, dans cette version, le taux de 0,2% s'applique à l'accroissement de la population exprimé en nombre absolu et non par rapport à la population totale. Pour satisfaire cette exigence dans les conditions de natalité et de mortalité actuelles, le solde migratoire annuel doit être limité à +35 personnes. Autant dire pratiquement à zéro. Donc rien à voir avec les +16'000 correspondant à la version allemande!

De plus, logiquement, avec le niveau de migration prôné par Ecopop dans la version française, le nombre de femmes aux âges féconds diminuera (compte tenu du niveau actuel de la fécondité) et la structure par âge de la population vieillira. Ainsi l'accroissement naturel diminuera, puis deviendra négatif. L'accroissement de la population deviendra aussi négatif et donc, si on applique la version française de l'initiative, le solde migratoire devra lui aussi être négatif (0,2% d'un nombre négatif est négatif). Ainsi l'initiative imposera à la Suisse de se vider de ses habitants lorsque le nombre de décès sera supérieur à celui des naissances! Que légèrement, il est vrai, mais cette proposition devient franchement étonnante... et n'a en tout cas rien à voir avec la version présentée en allemand.

Situation démographie proposée par les initiateurs selon la version linguistique retenue			
	situation 2013 nombre (% de la pop)	Initiative ECOPOP texte en français : texte en allemand	
Accroissement naturel (1)	17'200 (0,2%)	17'200	17'200
Solde migratoire (2)	80'400 (1,0%)	≤ 35	≤ 16'000
Accroissement de la population (3)	97'600 (1,2%)	≤ 17'235	≤ 33'200
Part de l'accroissement de la pop. attribuable au solde migratoire	80'400/97'600 = 82 %	≤ 0,2%	
Augmentation du taux d'accr. de la pop. en raison des migrations	1,0%		≤ 0,2%

1) naissances - décès : source OFS pour 2013, cette situation est concvenue pour les calculs

2) immigrations - émigrations : initiative : max selon l'un ou l'autre texte

remarque: 35/17'235=0,2 % et, pour la version allemande, 16'000/80'000'000 hab. = 0,2%

3) somme des deux premières lignes

Mais, avec la version française, le texte est très

L'erreur a été induite vraisemblablement par la confusion entre la signification de la «*part du taux de croissance de la population due aux migrations*» (version souhaitée) avec celle de la «*part de la croissance de la population due aux migrations*» (version francophone). Rapidement lues, les deux formulations se ressemblent... mais leur signification est totalement différente. La version française du message du Conseil fédéral entretient aussi cette incohérence.

A noter en passant que, dans les dispositions transitoires, au point 9.2, le texte français illustre parfaitement l'embrouillamini de cette initiative: la première phrase est cohérente avec l'alinéa 2 de la version française («*la part de l'accroissement*») alors que la deuxième phrase correspond au concept présenté dans le texte allemand («*le taux de croissance*»).

On peut encore évoquer une autre incohérence

du texte français: La «*population résidant de manière permanente en Suisse*» peut laisser entendre que le concept de population retenu par Ecopop est différent de celui de «*population résidante permanente*» utilisé - et clairement défini - par l'Office fédéral de la statistique.

Ainsi moult personnes ont signé un texte qu'elles n'avaient pas compris et bien des fonctionnaires et des politiciens n'ont apparemment lu le texte français que superficiellement. La formulation des textes qui contiennent des dispositions d'ordre technique devrait être validée par des experts reconnus des domaines concernés avant toute discussion. Prendre un raccourci dans une explication orale, c'est une chose; mais introduire des phrases aberrantes dans la Constitution fédérale, c'en est une autre.

---

*Jacques Menthonnex est démographe.*

## L'inculture européenne des Suisses

La méconnaissance du fonctionnement institutionnel de l'UE nourrit l'hostilité à son égard

---

Jean-Daniel Delley - 24 août 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26188>

Dans une interview au quotidien alémanique *Südostschweiz*, rapportée par le *Tages-Anzeiger*, le vice-chancelier allemand Sigmar Gabriel s'est refusé à commenter le oui du peuple suisse à l'initiative sur l'immigration de masse, le résultat de sa «*libre décision*».

Il s'est borné à rappeler une évidence: les relations avec l'Union européenne ne sont pas «à sens unique». Les avantages réciproques sont liés à des conditions réciproques, dont notamment la libre circulation des personnes, a-t-il souligné.

Et d'ajouter qu'on ne pouvait prétendre bénéficier de tous les avantages des relations avec l'Union tout en refusant les conditions établies d'un commun accord.

Ces propos ont déclenché un torrent de commentaires sur le site du journal zurichois. Des commentaires dont certains révèlent une méconnaissance crasse du fonctionnement de l'Union et de la nature de nos relations avec Bruxelles.

Si sens unique il y a, c'est parce que l'Europe commande et la Suisse ne fait qu'obéir,

assène un lecteur. Comme si la Suisse, après l'échec de l'adhésion à l'Espace économique, n'avait pas demandé à négocier des accords bilatéraux pour accéder au Marché unique. Comme si les exigences de l'Union - adhérer aux règles de ce marché - n'impliquaient pas les avantages liés à cet accès.

Le souverainisme, qui aveugle une partie de nos concitoyens, ne laisse pas de place aux relations bilatérales: si l'Europe acceptait vraiment la décision du peuple suisse, elle devrait approuver la limitation